

Formation professionnelle PERMIS groupe lourd

PERMIS DE

Le permis DE permet la conduite d'un véhicule de la catégorie D attelé d'une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg mais n'excède pas 3.5 tonnes.



OBJECTIFS

- Être capable de conduire un ensemble de véhicule couplés dont le véhicule tracteur entre dans la catégorie D attelé d'une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750kg.
- Acquérir, dans le respect des règles de sécurité, les compétences techniques, réglementaires, professionnelles et relationnelles permettant de se présenter aux épreuves d'examen du permis de conduire de catégorie D



DUREE

- 105 h en continu



PRE-REQUIS

Être titulaire du permis D en cours de validité
Avoir satisfait une visite médicale chez un médecin agréé

L'Epreuve Théorique Générale (ETG) du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans.

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur.

1- MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL :

- Connaître les principaux organes du véhicule, ou de l'ensemble, les principales commandes et le tableau de bord, s'installer au poste de conduite, effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur, démarrer et s'arrêter
- Utiliser la boîte de vitesses (selon l'équipement), diriger le véhicule (ou l'ensemble) en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, regarder autour de soi et avertir.
- Connaître les éléments constitutifs de la chaîne cinématique et leurs principes de fonctionnement.

2 - EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITE

- Avoir des connaissances sur l'ensemble des réglementations relatives au transport routier de voyageurs
- Connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule ou à l'ensemble et au transport de voyageurs
- Connaître les équipements et le principe de fonctionnement des organes essentiels du véhicule ou de l'ensemble et savoir les vérifier
- Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures)
- Savoir réaliser une mise à quai
- Savoir réaliser un attelage et un dételage

3 - APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION

- rechercher la signalisation (notamment celle spécifique à l'ensemble de catégorie D)
- connaître et respecter les règles de circulation.
- positionner l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations.
- tourner à droite et à gauche.
- détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques en salle et pratique sur véhicules
- Une pédagogie active qui prend en compte les acquis de chacun,
- Livrets stagiaires
- Véhicules de transport de personnes de plus de 9 places et de plus de 8 mètres
- Plateau technique

MODALITÉS DE SUIVI ET DE VALIDATION

Suivi :

Feuilles de présence émargées par les stagiaires

Évaluation et validation :

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

SUITE PARCOURS POSSIBLES

Perfectionnement éco-conduite FIMO ou Passerelle Voyageur pour obtenir la qualification conducteur

INSCRIPTION ET DELAIS D'ACCES

Inscription sur devis et CGV en fonction du calendrier prévisionnel et l'état de remplissage des sessions

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre centre de formation répond aux besoins d'accessibilité liés à la norme ERP.

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap
Un référent handicap est à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)

MODALITÉS DE L'ACTION

INTER

INTRA entreprise

Référents pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE

Référente handicap : Véronique 0632131627

Conseillère : Johanna 0659872255

4 - CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- négocier les virages de façon sécurisante
- connaître les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie
- quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation
- s'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- conduire en déclivité
- conduire quand l'adhérence et visibilité sont réduites

5 - PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ECONOMIQUE

- suivre un itinéraire de manière autonome
- connaître les principaux facteurs généraux de risque au volant, les facteurs plus spécifiques à la conduite des véhicules lourds et les recommandations à appliquer
- savoir préparer un trajet longue distance en autonomie
- connaître les comportements adopter en cas d'accident : protéger-alerter-secourir
- connaître les aides à la conduite (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation)
- avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- pratiquer l'éco-conduite.

L'EXAMEN PERMIS

Épreuve hors circulation.

Elle comprend :

- une interrogation écrite ; un test sur les vérifications courantes de sécurité ; une interrogation orale ; un exercice de maniabilité.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, il faut obtenir un total de 16 points.

Une fois cette épreuve validée, le candidat dispose de 3 essais pendant un an pour valider l'épreuve en circulation.

Épreuve en circulation

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales qui vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Elle est réalisée en ville, sur route et sur autoroute le cas échéant.

Débouchés : accès à tous les emplois de conducteurs de transport en commun si titulaire d'une qualification conducteur (FIMO,FCO...)



Tarif public consultable sur
notre site ou devis sur demande
Différentes aides sont disponibles pour
financer votre formation
N'hésitez pas à nous contacter !
Des conseillères formation sont à votre écoute



Découvrez nos taux de réussite et de satisfaction stagiaires sur
bearnpyreneesformation.com